



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	41
Votants par procuration	7
Absents	7
Total des votes	48

9.4

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 octobre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. VALLEE, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M. RABEL, M. BESSARD, M. FOU COURT, MME VANBESIE, M. LEBOUCHER, MME DUHAMEL, MME CACAUX, M. VETEL, MME MONTIER

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. LAMY A MME DUONG, M. TIMON A M. DARMOIS, MME DUVAL A MME ROSA, MME MONLON A MME GAUTIER, MME QUESNEY A MME DUTILLOY, M. ROBILLOT A MME CACAUX

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. BARRE, M. LEFRANCOIS, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BINET, M. BAPTIST

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CALMESNIL

N°DEL_0088_2024 MOTION - Budget 2025 de l'État : La CCPAVR dénonce des mesures générant des difficultés et provoquant un coup de frein brutal à l'investissement

Le gouvernement a annoncé le 8 octobre un prélèvement de 5 milliards d'Euros sur les recettes des collectivités dans le cadre de leur participation à l'effort national de redressement budgétaire.

Parmi ces mesures certaines touchent directement notre CCPAVR et nos communes :

- Gel du montant de TVA transféré ;
 - Réduction du FCTVA, avec un taux de remboursement passant de 16,4 % à 14,85 % ;
 - Suppression du remboursement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics de la voirie et de certaines prestations relevant de l'informatique ;
 - Réduction de 60 % du fond vert alors que l'Etat nous demande d'investir dans la transition écologique ;
 - Augmentation des cotisations des employeurs publics à la CNRACL ;
 - Baisse, à l'euro constant, de la DGF, stabilisée à l'enveloppe de 2024.
- La CCPAVR déplore que les collectivités locales qui représentent 70 % de l'investissement public, soient les variables d'ajustement budgétaire de l'État et dénonce des mesures qui provoqueront un coup de frein brutal à l'investissement.

Globalement certaines décisions ont été amendées mais rien ne garanti qu'elles seront

conservées dans le budget final.

- La CCPAVR s'associe au communiqué des représentants du bloc communal (AMF et présidents d'Interco, AMRF, APVF, Villes de France) qui se sont réunis le 30 octobre pour déclarer leur opposition à ces prélèvements et affirmer que « seule la véritable décentralisation permettra de retrouver de la performance publique pour assainir les comptes publics et au service des habitants ».

Pont-Audemer, le 4 novembre 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL